



Communiqué Infovac-Maroc concernant la continuité de la vaccination chez les nourrissons âgés de moins de 18 mois pendant la période de Covid-19

La vaccination systématique des nourrissons âgés de moins de 18 mois doit se poursuivre pendant la période de Covid-19, car le report ou l'omission des vaccins prévus va mettre ces nourrissons à risque d'infections infantiles courantes à ne pas négliger, telles que la pneumococcie, la rougeole et la coqueluche.

La vaccination fait partie de ces services minimums. En effet, toute interruption de ces services de vaccination, même pendant de courtes périodes, entraînera une accumulation d'individus sensibles et une probabilité plus élevée de flambées des maladies évitables par la vaccination. De telles épidémies peuvent entraîner des décès liés à la maladie évitable par la vaccination et un fardeau accru pour les systèmes de santé déjà mis à rude épreuve par la réponse à l'épidémie de COVID-19 .

L'Infovac-Maroc considère primordial le maintien de l'ensemble des vaccinations obligatoires des nourrissons allant jusqu'au 18 mois dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. Elle estime en revanche que les autres vaccinations recommandées en population générale au-delà de l'âge de 2 ans peuvent être différées jusqu'à la levée des mesures de confinement. Cet avis s'appuie sur les préconisations de l'Organisation mondiale de la Santé en matière de vaccination pendant la pandémie.

Les vaccinations systématiques doivent être maintenues en respectant le calendrier vaccinal national en vigueur.

Enfin, nous insistons sur les **mesures de prévention mise en place par notre gouvernement** visant à lutter contre le risque de propagation du COVID-19 dans notre pays.